



DEMANDE D'AIDES POUR LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S EXERÇANT LA PROFESSION SUR LE TERRITOIRE DES CAUSSES A L'AUBRAC

Contact :

Sophie BURGUIERE- sophie.burguiere@caussesaubrac.fr - 05.65.70.69.60

Merci de doubler vos mails avec l'adresse : contact@caussesaubrac.fr

Date de la demande : __/__/__

Nom et prénom de l'assistante maternelle : _____

Nom de la MAM (cas échéant) : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Mail : _____@_____

Tél : __/__/__/__/__

Situation professionnelle en 2021 :

1^{er} agrément (installation) agrément supplémentaire renouvellement d'agrément

aucun changement de situation

Nombre d'agrément(s) : _____

MATERIEL DE PUERICULTURE & MATERIEL NECESSAIRE A L'EXERCICE DE LA FONCTION :

Date de la facture	Nom du commerce	Nature de l'achat	Montant TTC de l'achat
Total			

MATERIEL EDUCATIF ET CULTUREL :

Date de la facture	Nom du commerce	Nature de l'achat	Montant TTC de l'achat
Total			

MATERIEL ET/OU TRAVAUX DE SECURISATION DES ESPACES EXTERIEURS :

Date de la facture	Nom du commerce/entreprise	Nature de l'achat	Montant TTC de l'achat
Total			

Montant total des dépenses 2021 :

€ TTC

Signature(s) de(s) assistante(s) maternel(le)s

Pièces du dossier à fournir :

- Courrier de demande adressé au Président de la Communauté de communes
- Copie de(s) facture(s) acquittée(s). (Les factures seront obligatoirement datées de l'année de la demande)
- Copie du/des agrément(s)
- Copie du/des contrat(s) de travail en cours
- Formulaire de demande dûment complété
- Courrier des préconisations de la PMI (dans le cadre d'une demande incluant du matériel et/ou travaux de sécurisation des espaces extérieurs)
- RIB (au nom de l'assistante maternelle, de la MAM (le cas échéant))

*****PARTIE RESERVEE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES*****

Accusé de réception envoyé le : ___/___/____

Demande pièces manquantes : ___/___/____

Complétude du dossier ___/___/____

Commission d'attribution du : ___/___/____

Montant total des dépenses éligibles : € TTC

Observations :

Barème appliqué :

- Première installation, agrément supplémentaire ou renouvellement d'agrément :
 - Participation à hauteur de 50% des dépenses engagées TTC, dans la limite de 300 €

- Aucun changement de situation professionnelle (installation, renouvellement, agrément supplémentaire)
 - Participation à hauteur de 50% des dépenses engagées TTC, dans la limite de :
 - 100€ pour toutes les catégories de matériel
 - 50€ pour le matériel éducatif et culturel

Montant de l'aide 2021 à verser : € TTC

Le ___/___/____

Christian NAUDAN,
Président